

Postulat



Réfection et déplacement de la fontaine du Chemin du Village

Rédacteur : François Studer

Durant l'année écoulée, une nouvelle construction a été érigée sur la parcelle 160 (Chemin du Village 35). Au vu de la forme du bâtiment et de l'aveu même de l'architecte, une maximisation de la surface constructible a été réalisée. Il en résulte que la fontaine et son couvert sont « bien entourés ».



Au vu du plan cadastral ci-dessus, force est de constater que la fontaine n'est plus vraiment mise en valeur... La densification a fait son œuvre, vu que la fontaine n'a pas été autrement « préservée » dans le PPA Village.

En observant le couvert d'un peu plus près, on se rend compte que ce dernier est mal en point et qu'il nécessite quelques réparations.

A commencer par les chenaux...



En continuant avec la structure qui soutient le toit...



En regardant de plus près on constate que les virevents sont en maque de lasure depuis quelques années...



Et pour finir, il y a des tuiles qui sont cassées ou manquent à l'appel...



Malheureusement, ce n'est pas tout... Un élément suspendu non identifié a percuté la structure du couvert durant la construction des bâtiments attenants.



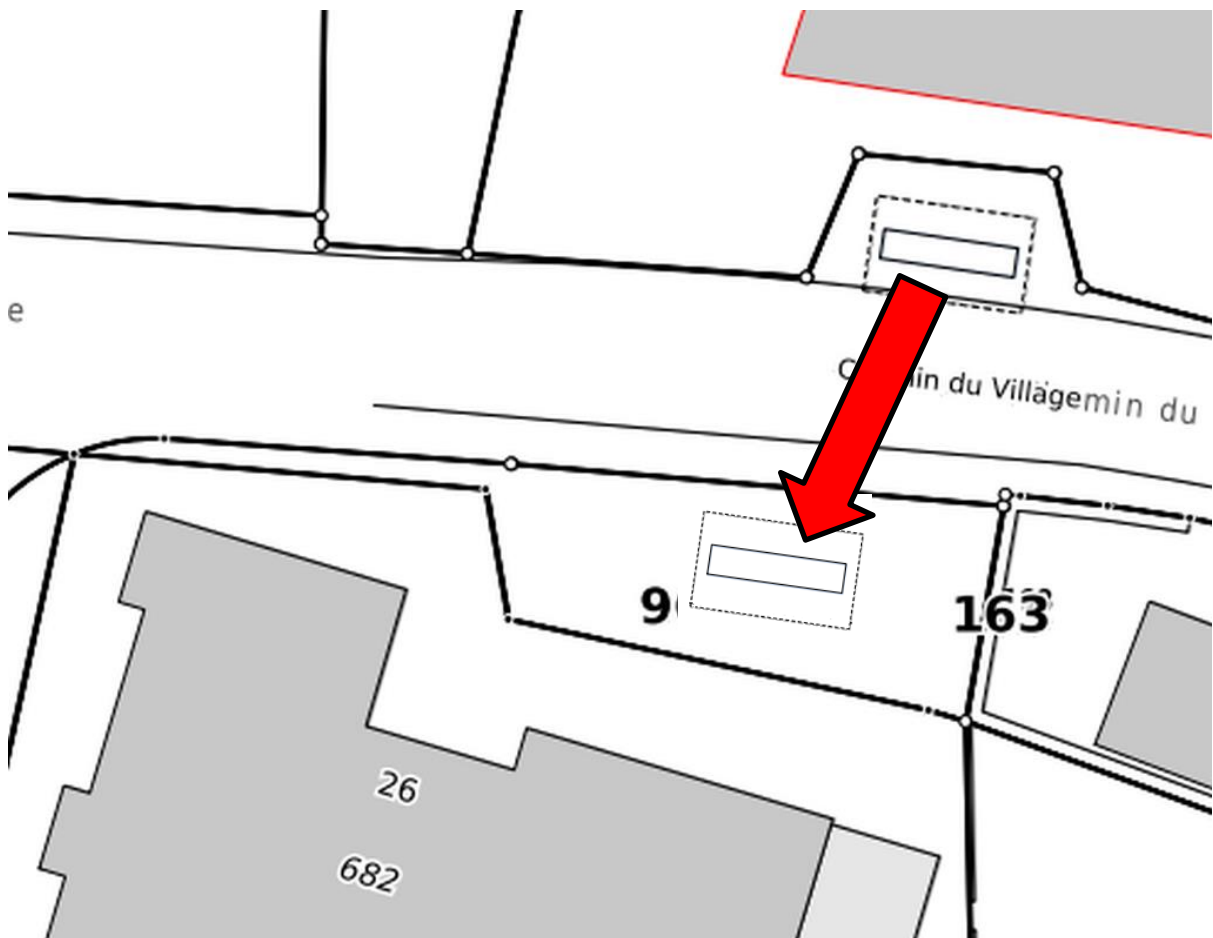
Bref au vu de ce qui précède, il faut se rendre à l'évidence... le couvert de la fontaine nécessite des soins approfondis !

Concernant les deux bassins, ces derniers nécessitent également quelques soins d'entretien courant. Pour rappel, ces derniers datent de 1822 et 1823 !

Afin de mettre la fontaine et son couvert en valeur, il pourrait être judicieux de leur faire traverser le Chemin du Village.



Ce nouvel emplacement permettrait une meilleure mise en valeur du patrimoine communal. De plus, la place en question qui correspond à la parcelle 969 appartient déjà à la commune. Cette dernière l'avait expropriée, lors de la construction de l'immeuble adossé, afin d'en faire une « Place minérale ».



La « Place minérale » est équipée de 3 bancs qui de par le contexte environnemental et la circulation sur le haut du Chemin du Village ne sont que très rarement occupés.



Au vu de ce qui précède, les postulants demandent à la Municipalité :

- D'étudier la possibilité d'effectuer une réfection, remise en état complète de la fontaine du Chemin du Village et de son couvert
- D'étudier la possibilité de mettre notre patrimoine (bicentenaire) en valeur en déplaçant la fontaine sur la « Place minérale » de l'autre côté du chemin du Village. Sachant que des travaux conséquents devront être réalisés sur le couvert, pourquoi ne pas en profiter pour effectuer ce transfert ?

Les mandants :

Romain Birbaum

Ariane Morand

Jean-Claude Progin

Gabriel Racciatti

François Studer

BOLEY OLIVIER

Marine Banob

GHERBARI ABDEL GHAFOUR

Nassira